

**DGAC
BULLETIN DE
RECOMMANDATION**

Edité par : **DGAC FRANCE**

Le : **25 SEPTEMBRE 2012**

Objet : Défaut de pompe d'alimentation carburant sur moteur TAE

Réf. publication :

Lettre Service Thielert Aircraft Engines GMBH réf. SL TAE 000-1002, édition originale, du 20 août 2012.

Matériels concernés :

Tous aéronefs équipés d'un moteur TAE CENTURION de Thielert Aircraft Engines (TAE) GMBH, dont la pompe d'alimentation carburant a pour référence (P/N) 05-7312-K005801 ou 05-7312-K007301.

Raisons :

Plusieurs cas de défaillance des pompes d'alimentation carburant objet de ce Bulletin, ayant parfois entraîné un arrêt moteur en vol, se sont produits en France au cours des derniers mois.

Le résultat des investigations menées par le BEA, l'AESA et TAE sur la cause de ces défaillances n'est pas connu à ce jour.

Toutefois TAE a publié la lettre service en référence, recommandant fortement l'installation d'une nouvelle pompe dont les caractéristiques ont été améliorées.

Recommandation :

La DGAC recommande à tous les opérateurs d'aéronefs visés au § « Matériels concernés » d'appliquer les recommandations de la Lettre Service TAE en référence.



DSAC

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
et de l'énergie